

2019

### Saint-Paul Aides aux Associations

### GUIDE DE DEMANDES DE SUBVENTIONS EN LIGNE

<u>J'ai un compte</u>
Identifiant:
Mot de passe :
E-mail du compte extranet :
Je n'ai pas encore de compte - CODE DE RATTACHEMENT:

### PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE

Toutes ces pièces sont obligatoires pour le traitement de votre dossier (Tout dossier incomplet et arrivé hors délai sera irrecevable)

### A) Pour une première demande ou après modification statutaire

Saint-Paul
Aides aux Associations

- Les statuts de l'association (extrait **signés et datés**)
- La copie de publication au Journal Officiel de la création de l'association
- Le récépissé de la déclaration de création à la Préfecture
- Le récépissé de la dernière déclaration de modification à la Préfecture
- La copie du certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Etablissements (N°SIREN/SIRET)

### 1/ Si votre demande de subvention est inférieure à 23 000 euros.

Vous n'avez pas à fournir d'autres documents, il vous suffit de remplir le dossier et de l'envoyer à la commune de Saint-Paul dont vous sollicitez l'aide.

### 2/ Au-delà de 23 000 euros

Vous devrez fournir les justificatifs suivants :

- les derniers comptes annuels approuvés (bilan et compte de résultat) certifiés par le Président et le Trésorier ;
- le rapport d'activité de l'année N-1.

### B) Pour un renouvellement, quel que soit le montant demandé

un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale ;



- La copie du certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Etablissements (N°SIREN/SIRET) si l'association n'a pas encore de numéro SIRET
- Pour les associations ayant perçue une subvention au titre d'une action spécifique fournir un bilan et un compte-rendu financier de l'action financée lors de l'année N-1 (voir modèle en annexe)
- Les derniers comptes annuels approuvés (bilan et compte de résultat) certifiés par le Président et le Trésorier
- Le rapport d'activité de l'année N-1.

### Dans les cas A et B

- Une lettre de demande de subvention signée du Président de l'association
- Une copie de la déclaration en Préfecture indiquant la composition du bureau et du Conseil d'Administration de l'association en vigueur au moment de la demande ainsi que la fonction occupée.
- Le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire, la liste d'émargement.
- Le relevé d'identité Bancaire ou postal au nom de l'association.
- Les attestations sur l'honneur (à télécharger directement sur le logiciel en ligne une fois votre demande effectuée)
- Le budget prévisionnel global cumulant le fonctionnement et l'ensemble des actions spécifiques.
- Pour les associations employeuses fournir les attestations de paiement des cotisations sociales : CGSS, ASSEDIC, Caisse de retraite Complémentaire,....



Pour les associations sportives le n° d'agrément DDJS est obligatoire à compter de cette année (se rapprocher de l'Office Municipale des Sports de Saint-Paul ou du Centre d'Information et de Conseils aux Associations pour obtenir des informations sur la procédure de demande d'agrément)

### C) Autres cas:

### Pour les associations bénéficiant de plus de 153 000 € de fonds publics,

- Le rapport du Commissaire aux Comptes
- Le récépissé du dépôt en préfecture des comptes.





### Saint-Paul Aides aux Associations

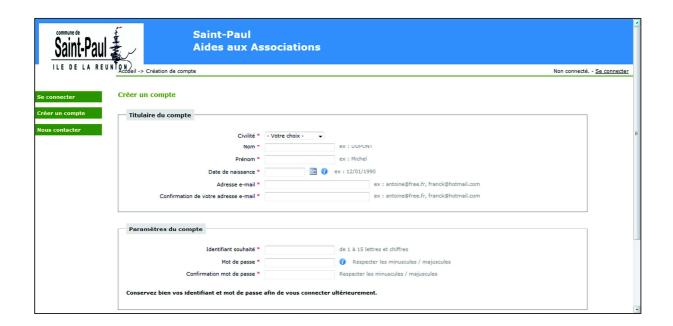
### COMMENT CREER UN COMPTE POUR VOTRE ASSOCIATION?

### COMMENT CREER UN COMPTE POUR VOTRE ASSOCIATION?

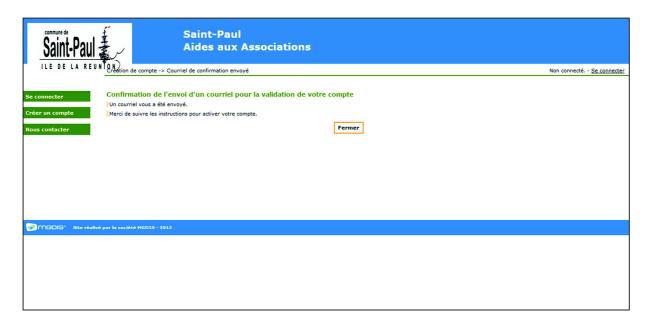
Ouvrez votre navigateur internet, allez sur le site <u>www.mairie-saintpaul.re</u>, cliquez sur l'icône « Association » et « **Demandes de subventions 2019** », et laissez-vous guider...



Pour une première connexion, cliquez sur « Créer un compte » et complétez les champs.

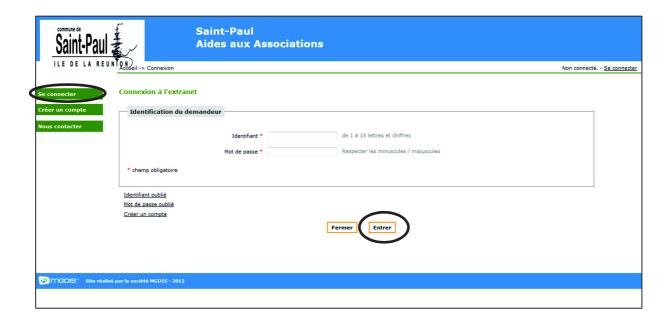


Et enfin, cliquez sur « Valider », la fenêtre suivante s'affiche :



Dans votre boîte de réception de messagerie électronique, cliquez sur le lien qui s'affiche ; une fenêtre s'ouvre vous indiquez que votre compte a été créé avec succès.

C'est alors, que l'on vous demande de vous connecter, en cliquant sur « **Se connecter** », et entrez votre identifiant et mot de passe, terminez l'opération par « **Entrer** ».



Désormais, il faut renseigner le numéro de SIRET.

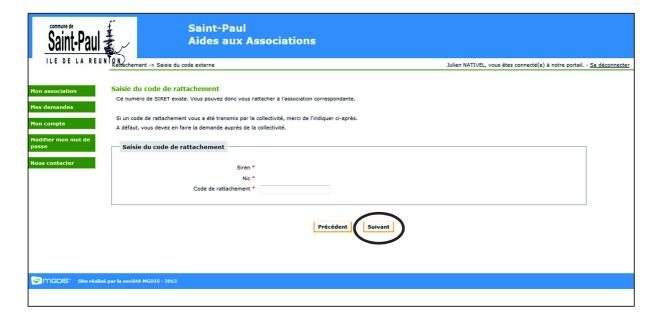
Pour information, un numéro **SIRET** est composé d'un **Siren** (9 premiers numéros du SIRET) et d'un **Nic** (5 derniers chiffres du SIRET).

Cliquez ensuite sur « Vérifier le SIRET ».



La fenêtre suivante s'affiche vous demandant un code de rattachement. Ce code vous a été transmis lors du retrait de ce mode opératoire. Si ce code ne vous a pas été communiqué, contacter le Service Subventions au 0262.70.28.85.

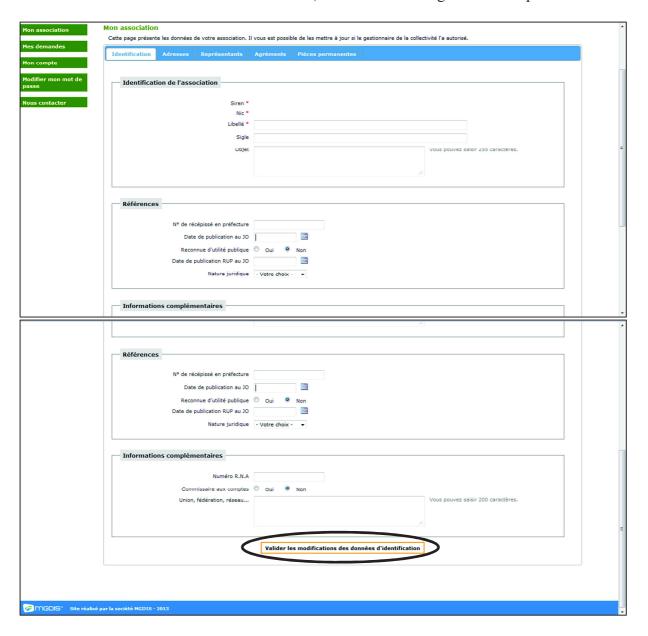
Une fois renseignée votre code de rattachement, l'inscrire dans le champ demandé et cliquez sur « **Suivant** ».



Vous devez confirmer votre rattachement, suivez les indications à l'écran. Si les informations à l'écran sont exactes, cliquez sur « **Validez** ».



Si le nom du rattachement n'est pas correct, Contacter le Service Subventions au 0262.70.28.85 S'affiche alors la fenêtre suivante, ici il faudra renseigner les champs.



### Dans l'onglet « Identification », « Identification de l'association », renseigner les champs :

- Libellé = nom de l'association
- <u>Sigle</u> = abréviation du nom de l'association
- Objet = objet social de l'association figurant dans les statuts

### Dans « Références »,

- <u>N° de récépissé en préfecture</u> = numéro indiqué sur le récépissé de déclaration et/ou modification en sous-préfecture
- <u>Date de publication au JO</u> = date se trouve l'extrait de parution de votre association au Journal Officiel
- <u>Reconnue d'utilité publique</u> = si votre association est reconnue d'utilité publique (exemple Croix Rouge, Secours Catholique...) cochez « **oui** », sinon « **non** »
- <u>Date de publication RUP au JO</u> = si précédemment vous aviez coché « **oui** », renseigner la date de publication RUP (Reconnaissance d'Utilité Publique) au Journal Officiel
- <u>Nature juridique</u> = dans la liste déroulante, cliquez sur le choix voulu en fonction de votre champ d'intervention

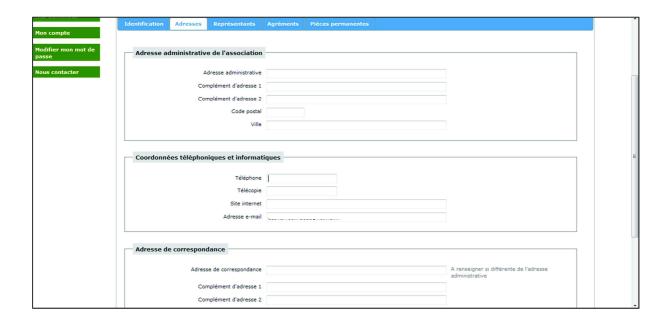
### Dans « Informations complémentaires »,

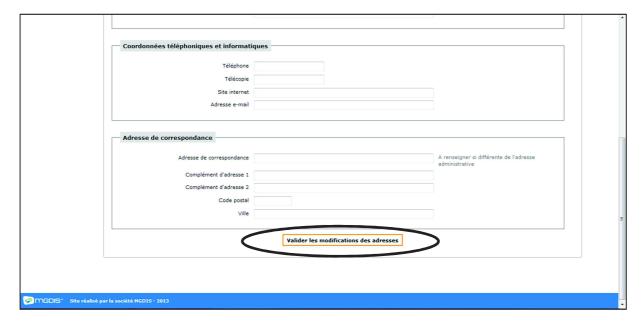
- <u>Numéro R.N.A</u> = numéro au Répertoire National des Associations (ex n° Waldec) que vous pouvez trouver sur le récépissé de déclaration et/ou modification en souspréfecture
- <u>Commissaire aux comptes</u> = si l'association dispose d'un commissaire aux comptes, cochez « **oui** » ou « **non** »
- <u>Union, fédération, réseau...</u> = précisez si l'association fait partie d'une fédération, union ou autre (<u>exemple</u>: un club de football est affilié à la Ligue Réunionnaise de Football ou la FFF...)

Important : Pour confirmer les données, cliquez sur « Valider les modifications des données d'identification ». Une fenêtre s'ouvre alors en vous demandant si vous souhaitez modifier les données, cliquez sur « oui » si vous êtes d'accord ou sur « Annuler » si vous souhaitez modifier les données.

### Dans l'onglet « Adresses », compléter les champs.

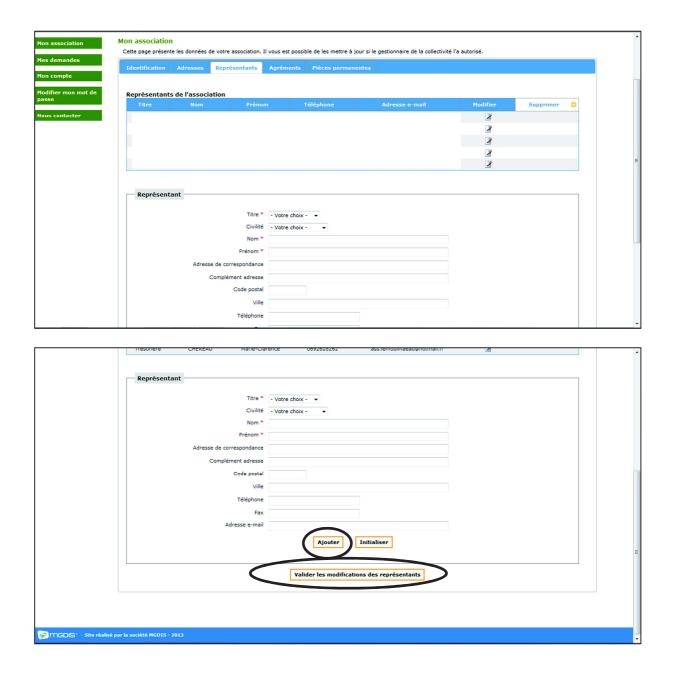
L'adresse administrative représente le siège social de l'association. L'adresse de correspondance est à renseigner si elle est différente de l'adresse administrative.





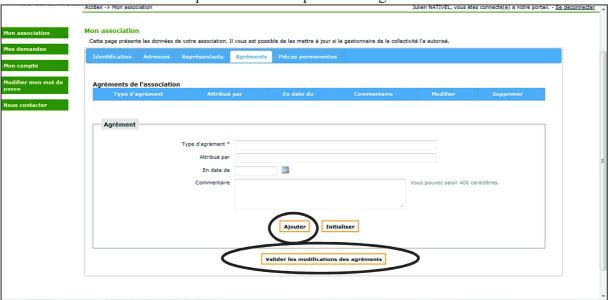
Pour confirmer les données, cliquez sur « Valider les modifications des adresses ».

Dans l'onglet « **Représentants** », compléter les champs ; au minimum les membres du bureau (Président, Secrétaire et Trésorier). Pour cela dans le cadre « **Représentant** », renseigner les champs et cliquez sur « **Ajouter** » à chaque fois pour inscrire une nouveau représentant.



Pour confirmer les données, cliquez sur « Valider les modifications des représentants ».

Renseigner l'onglet « **Agréments** » si l'association possède un agrément (Exemple : Agrément DRJSCS) en renseignant les champs demandés et cliquez sur « **Ajouter** » autant de fois que l'association possède d'agréments.

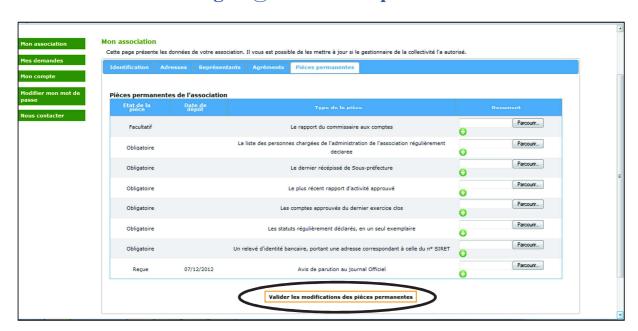


Pour confirmer les données, cliquez sur « Valider les modifications des agréments ».



L'onglet « **Pièces permanentes** » vous permet de transmettre les pièces numérisées demandées. Toutefois, il est préférable de les communiquer directement à l'adresse :

### mgdis@mairie-saintpaul.fr



Confirmer la saisie par « Valider les modifications des pièces permanentes ».

L'étape d'identification de votre association s'arrête ici





## Saint-Paul Aides aux Associations

# DEMANDER UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET/OU D'ACTION(S) SPECIFIQUE(S)

### DEMANDER UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET/OU D'ACTION(S) SPECIFIQUE(S)

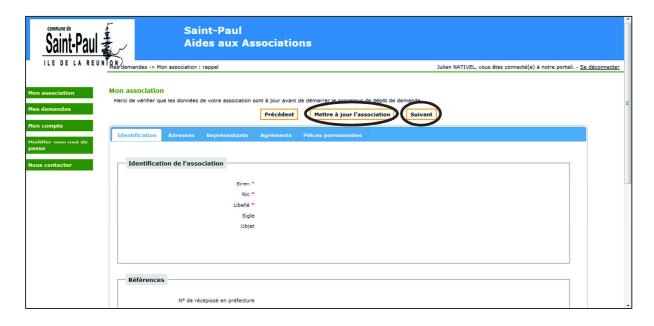
Lorsque votre connexion est établie, cliquez sur « Mes demandes » et si les informations à l'écran sont correctes, cliquez sur « Déposer une demande ».

S'il y a des erreurs, veuillez les rectifier et cliquez par la suite sur « Mettre à jour l'association » et sur « Suivant »





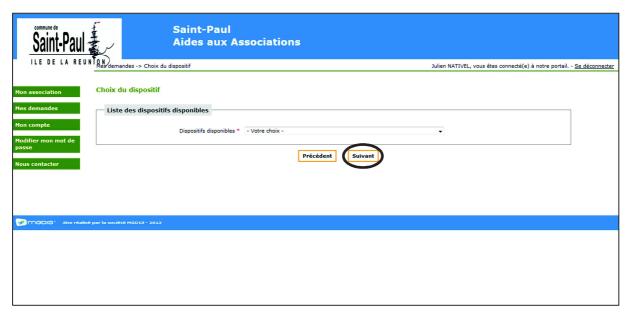
Et sur « Suivant ».



A cette étape, vous devez saisir vos fiches actions de projets et de fonctionnement.

Attention, dans une demande de subvention pour un exercice de financement demandé, le maximum est fixé à **3 projets d'actions spécifiques + 1 fonctionnement**!

Cette fenêtre s'affiche alors ; dans la liste déroulante, cliquez sur « Action(s) spécifique(s) » ou « Fonctionnement », terminer par « Suivant ».



Un Préambule relatif aux modalités de demandes s'affiche.



Après lecture, cliquez sur « Suivant ».

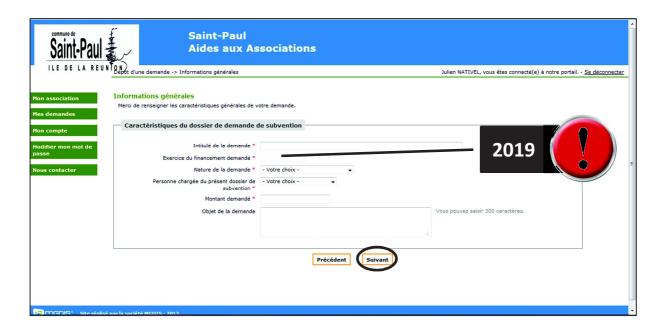
### La fenêtre suivante s'affiche...

« Intitulé de la demande » = Nom de l'action



- « Exercice du financement demandé » = 2019. C'est l'année à laquelle vous demandez le financement
- « Nature de la demande » = Indiquez s'il s'agit d'une « Première demande » ou d'un « Renouvellement d'une demande »
- « **Personne chargée du présent dossier de subvention** » = Dans la liste, veuillez référencer la personne souhaitée pour le suivi de cette demande
- « Montant demandé » = Indiquez le montant de la subvention demandé à la ville
- « **Objet de la demande** » = Précisez en quoi consiste la demande (ce critère n'est pas obligatoire)

Terminer par « Suivant ».

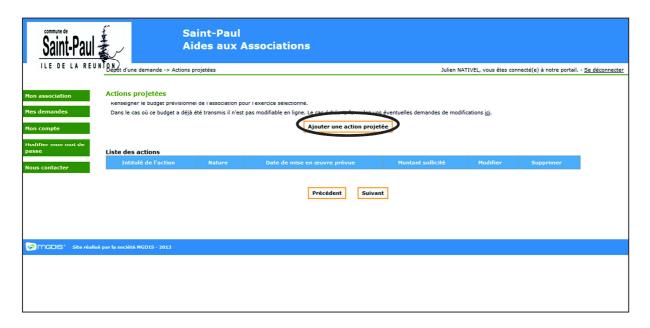


### Apparaît ensuite...

Inscrivez l'effectif de l'association (effectif au moment de la demande) en différenciant les types de membres. Une fois la saisie terminée, cliquez sur « **Ajouter un type de membre** » et répétez cette étape autant de fois que nécessaire en fonction du type de membre à renseigner. Faites « **Suivant** ».



### Cliquez sur « Ajouter une action projetée ».



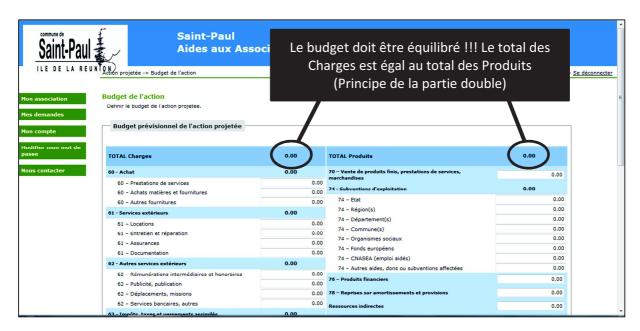
Vous devez décrire l'action à réaliser en complétant les champs et terminer par « Suivant ».



Le descriptif n'est pas terminé, renseigner les champs demandés avec la fenêtre qui s'affiche et terminer l'opération avec « **Suivant** ».



Le budget prévisionnel apparaît, veuillez le compléter.



Cliquez sur « Valider » pour terminer.

Cette fenêtre vous liste les actions entrées. Ici, la demande est enregistrée et vous pouvez la modifier à tout moment. Si vous souhaitez saisir une nouvelle demande, revenez à Sinon si vous désirez transmettre dès maintenant à la collectivité, il faudra cliquez sur « Suivant ».



S'affiche à l'écran la liste des pièces à joindre.



Les pièces demandées seront à remettre <u>au plus tard le 30 juin 2019</u>, l'exercice comptable doit se terminer pour pouvoir les fournir (il n'est pas nécessaire de les joindre immédiatement). Cliquez donc sur « **Suivant** ».

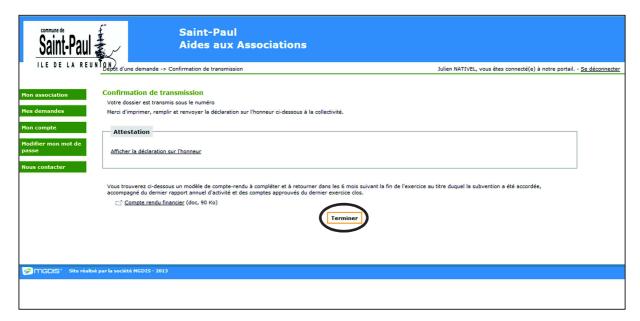
Pour information, les pièces demandées sont à télécharger sur le site internet de la ville <a href="https://www.mairie-saintpaul.re">www.mairie-saintpaul.re</a>, icône « Association », « Demandes de subventions 2019 ». Les documents téléchargeables sont situés en bas de page ; ou vous rapprocher du Service Subventions au 0262.70.28.85.

Vous trouverez ensuite le récapitulatif de votre demande, vérifiez les éléments et cliquez sur « Valider » pour transmettre votre demande à la collectivité.

### Une fois transmise, vous n'aurez plus la possibilité de la modifier !!!



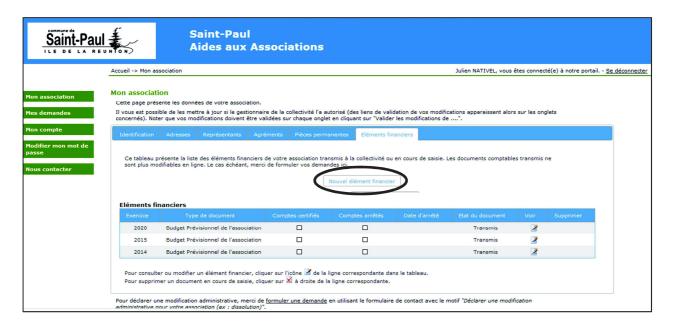
Vous apercevrez ensuite une confirmation de transmission auquel sont rattachés un numéro de dossier et une déclaration sur l'honneur à nous renvoyer.



Cliquez enfin sur « Terminer ».

Si vous souhaitez le financement d'un fonctionnement ou d'une autre action spécifique, répétez cette étape pour tout autre projet, revenez à et saisissez le reste de votre demande. Après validation de ces ensembles, l'étape de demande de subvention est terminée.

Enfin, il faudra renseigner le budget prévisionnel global de votre association. Pour cela, sur la page d'accueil du logiciel, cliquez sur l'onglet « Eléments financiers » et « Nouvel élément financier ».



Entrez ensuite l'exercice de référence, qui est alors « 2019 » et dans « Type de document », sélectionnez « Budget Prévisionnel de l'association » et terminez par « Suivant ».



Vous y trouverez alors le budget global qu'il faudra saisir et « Valider » pour que ce dernier soit transmis à la collectivité.

L'étape de saisie de votre demande de subvention s'arrête ici

Il faudra désormais transmettre la/les attestation(s) sur l'honneur accompagnée(s) d'un courrier de demandes de subventions, à l'adresse :



MAIRIE DE SAINT-PAUL Service Subventions aux Associations CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex